ASSOCIATION DE JONCHERY-SUR-VESLE ET ENVIRONS

ACCUEIL PERISCOLAIRE CRUGNY

Année scolaire 2025– 2026

PROJET PEDAGOGIQUE

ORGANISATEUR :

Association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle

n° de déclaration :0510102AP000425-E01

Pour les enfants de 3 à 11ans
Pôle scolaire de l'Ardre

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

I. Présentation et analyse 3
A. Familles Rurales 3
B. Présentation de l'association 3
C. Public accueilli 5
D. Locaux et environnement 5
Les locaux de l'accueil périscolaire se situent au pôle scolaire de l'Ardre 5
E. Les moyens humains 5

II. Intentions et objectifs 6
A. Objectifs éducatifs de l'association 6
B. Intentions 7
C. Objectifs et activités 7
D. Journée type 9

III. Place de l'animateur et l'enfant 9
A. La sécurité Physique 9
B. La sécurité affective 10
C. La sécurité morale 10

IV. Les partenaires de l'association 10

V. Evaluation 11
A. Critères d'évaluation 11
B. Outils d'évaluation 11
C. Evaluation du travail d'équipe 11

I. Présentation et analyse

A. Familles Rurales

Créé en août 1943, **le Mouvement Familles Rurales** est dès l'origine fondé sur une entraide entre les familles.

Familles Rurales est le premier mouvement familial en France.

Le mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Les fédérations départementales, régionales et la fédération nationale constituent les maillons complémentaires des associations locales et, à leur échelon, assurent la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. L'ensemble forme le Mouvement Familles Rurales.

Le Mouvement Familles Rurales remplit différentes missions pour répondre aux besoins des familles :

- ✓ Défendre leurs intérêts.
- ✓ Accompagner les parents dans leur mission d'éducation.
- ✓ Participer à l'animation des territoires ruraux.

B. Présentation de l'association

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle est une association loi de 1901, à but non lucratif. Elle a été créée en 1990 par des parents qui se sont regroupés afin de trouver ensemble une solution à leurs besoins concernant la garde de leurs enfants aussi bien pendant les périodes de vacances que pendant l'année scolaire. Au fil du temps, l'association s'est enrichie de nombreux services pour répondre aux besoins de toute la famille.

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle est gérée par son conseil d'administration composé de treize administrateurs, dont six membres du bureau, répartis dans quatre commissions : finances et personnel, accueil de loisirs, ados, petite enfance.

Pour mettre en application la politique du conseil d'administration Monsieur Jonathan FONTAINE, directeur de l'association, dirige une équipe comptant 26 salariés permanents.

Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle propose les services suivants :

⇒ Une Structure France Services
⇒ Une crèche
⇒ 3 structures d'accueils de loisirs périscolaires et cantine : Jonchery sur Vesle, Vandeuil et Crugny
⇒ 2 lieux d'accueils de loisirs pendant toutes les périodes de vacances scolaires, Jonchery sur Vesle et Crugny
⇒ Accueil parents enfants
⇒ Un séjour de vacances
⇒ Club ados
⇒ Danse enfants et adultes
⇒ Judo enfants et adultes
⇒ gym douce adultes
⇒ baby-gym
⇒ Ateliers peinture adultes et enfants
⇒ Club de couture
⇒ Fitness
⇒ Zumba
⇒ Gym enfants
⇒ Relais familles
⇒ Accompagnement à la scolarité
⇒ Marché de Noël, chasse aux œufs, kermesse des familles….

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle a pour finalité la promotion des personnes, des familles et du milieu rural. Le but essentiel de l'association est de regrouper les familles du milieu rural, d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux et améliorer leur cadre de vie.

Elle permet aux parents, jeunes et aînés de s'intégrer à la vie associative pour dynamiser leurs villages et apporter des réponses à leurs questionnements dans leur vie quotidienne.

Elle contribue à l'épanouissement des jeunes, enfants et adolescents, vivants dans le monde rural tout en leur donnant la possibilité de devenir des adultes responsables ayant prise sur ce milieu.

Une attention particulière est portée sur la sécurité physique et morale de tous les usagers de l'association.

L'accueil périscolaire permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil souhaité par les familles et offre également un espace de vie, un lieu éducatif nécessaire à l'épanouissement de l'enfant.

L'enfant doit être pris en compte en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix. L'enfant est pour toute l'équipe au centre de nos préoccupations : nous devons l'aider à se construire tout en respectant son rythme.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les différents partenaires de vie de l'enfant : famille, école, intervenants extérieurs.

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire sont :

Pour les élémentaires de Jonchery sur Vesle : de 7h00 à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et de 7h00 18h45 le mercredi.

Pour les maternelles de Vandeuil : de7h00 à 8h45, de 11h45 à 13h45 et de 16h45 à 18h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et de 7h00 à 18h45 le mercredi (à Jonchery sur Vesle)

Pour les maternelles et élémentaire de Crugny : de 7h00 à 8h20, de 12h00 à 13h20 et de 16h00 à 18h45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et le mercredi de 7h00 à 18h45.

Ces différents temps d'accueil sont avant tout de l'animation et non pas de l'occupationnel.

Les repas sont fournis en liaison froide, par la société Api restauration dont le siège se situe à Reims.

Les objets de valeurs, les consoles de jeux portables et autre objets électroniques et connectés sont interdits.

C. Public accueilli

Nous accueillerons environ 80 enfants de 3 à 11 ans, au pôle scolaire de l'Ardre.
L'association Familles Rurales a choisi d'avoir la possibilité d'accueillir un ou plusieurs enfants handicapés : d'une part, l'accueil périscolaire est un lieu propice à l'intégration et d'autre part, la prise en compte du handicap est un facteur d'enrichissement et d'épanouissement pour tous.

D. Locaux et environnement

Les locaux de l'accueil périscolaire se situent au pôle scolaire de l'Ardre

- 2 salles d'activités
- 1 espace d'accueil/bureau
- 1 espace cuisine
- 1 espace extérieur
- Des WC

- Les locaux de l'école mis à disposition :
 - Salles de classe
 - 1 salle de motricité
 - 1 dortoir
 - 1 salle de restauration
 - Des WC

L'aménagement des locaux doit permettre à l'enfant de se sentir bien, de s'approprier le lieu. Il lui permet d'acquérir très vite des repères indispensables pour toute l'année.
Cela doit être également un lieu de détente afin que l'enfant puisse s'y retrouver au calme, s'il en a le désir à un moment ou un autre de la journée : accueil du matin, pendant midi ou le soir après l'école.

E. Les moyens humains

L'équipe d'animation veillera à porter une attention particulière sur la sécurité physique et morale des jeunes. Elle sera composée de :

- 1 directrice BAFD
- 1 directrice adjointe BAFD stagiaire
- 4 animatrices
- 1 personne technique pour l'entretien et le service de la restauration
- Possibilité d'accueillir des stagiaires
- Possibilité d'accueillir des bénévoles

L'accent est porté sur la formation du personnel : en effet, la qualité des prestations est en adéquation avec la qualité des intervenants. C'est pourquoi l'association favorise les formations.

L'animateur sera à même de connaître la réglementation.

Journée type :
Matin : 07h00-08h20
12h00 : 12h00-13h20
Soir : 16h00-18h45
Prévenir si l'enfant ne goûte pas, départ avant 16h30 ou à partir de 17h00
Départ échelonné jusque 18h45

Il est important de nous avertir si l'enfant goûte ou non, nous préparons en conséquence le nombre de goûter et le nombre d'animatrices. Il est également important de nous prévenir de l'absence de votre enfant, prévenir l'école ne suffit pas.
La fiche sanitaire doit être mise à jour TOUS LES ANS.

Les enfants doivent avoir des tenues adaptées : basquettes, casquette, en fonction du temps également (crème solaire par exemple, gilet, vêtement de pluie…), avec mouchoirs et pour les maternelles des changes.
En cas de problème de santé, traitement l'équipe d'animation doit-être informé. Aucun médicament ne sera délivré sans ordonnance et boîte de médicament originale.
Aucun n'enfant ne rentrera seul ou avec des personnes non autorisées sans autorisation écrite.

II. Intentions et objectifs

A. Objectifs éducatifs de l'association

- ✓ Engagement, réactivité, plaisir et convivialité
- ✓ Aide, écoute, soutien aux familles, compréhension
- ✓ Cohésion, partage, rencontre, citoyenneté
- ✓ Formation, accompagnement et évolution professionnelle

B. Intentions

Les intentions doivent répondre aux besoins identifiés lors de l'analyse et être en lien avec les objectifs de l'association :

- ✓ Proposer des modes de garde répondant aux besoins des familles.
- ✓ Permettre aux parents de participer aux différents temps d'accueil des enfants.
- ✓ Permettre aux enfants d'avoir une alimentation variée et équilibrée

C. Objectifs et activités

Objectif général :

- ✓ **Permettre aux familles d'avoir une place lors des accueils**

Objectifs intermédiaires :

- ✓ Permettre aux parents de partager un moment de l'accueil de l'enfant
- ✓ Permettre aux parents de faire partager leurs compétences

Objectifs Opérationnels :

- ✓ Permettre d'avoir des temps de vie partagés « parents /enfants »
- ✓ Partager des moments de convivialité

Actions d'animations :

- ✓ Pique-nique
- ✓ Fête du périscolaire en fin d'année avec les familles
- ✓ Point accueil parents
- ✓ Les parents et les enfants seront accueillis par l'équipe d'animation à leur arrivée et à leur départ

Objectif général :

- ✓ **Permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles saveurs, de manger équilibré** et **le sensibiliser à la lutte contre le gaspillage**

Le goût, avant de devenir une source de plaisir à part entière, nécessite un travail d'apprentissage et de découverte chez les enfants.

En effet, le goût s'éduque, grâce à une alimentation variée, non seulement par l'alternance des sensations gustatives qu'elle procure (saveurs de base sucrée, salée, amère et acide), mais aussi par les sens qu'elle sollicite : sensations olfactives, auditives, tactiles, et … perception visuelle ! Il faut d'abord savoir regarder, palper, flairer, écouter, pour découvrir la saveur des aliments.

Flatter et surprendre l'œil de l'enfant permet de susciter sa curiosité, et son intérêt pour de nouvelles découvertes.

Objectifs intermédiaires :

- ✓ Permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles saveurs
- ✓ Permettre à l'enfant de manger équilibré
- ✓ Permettre de rompre la monotonie des repas tout au long de l'année
- ✓ Permettre à l'enfant de manger de façon conviviale
- ✓ Permettre à l'enfant de contrôler le gaspillage

Objectifs Opérationnels :

- ✓ Proposer des menus variés lors de repas à thème
- ✓ Susciter l'envie de goûter à tous les plats pour tous les enfants
- ✓ Proposer des animations pendant les repas

Actions d'animations :

- ✓ Menu à thème chaque mois
- ✓ Décor de la salle de restauration
- ✓ Déguisements des animateurs et des enfants
- ✓ Activité proposé avant/après repas
- ✓ Repas animé
- ✓ 2 services
- ✓ Etre à l'écoute des envies de l'enfant

Ecrire les menus chaque jour de façon ludique afin que les enfants puissent en prendre connaissance

Objectif général :

- ✓ **Respecter le rythme de l'enfant**

L'accueil périscolaire s'ajoute au temps scolaire dans la vie de l'enfant dès son jeune âge ; il est important de respecter au maximum le rythme de l'enfant

Objectifs intermédiaires :

- ✓ Être à l'écoute des besoins de l'enfant
- ✓ Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie de famille

Objectifs Opérationnels :

- ✓ Répondre au rythme de vie de la famille
- ✓ Permettre à l'enfant de choisir ses activités durant les temps d'accueil

Actions d'animations :

- ✓ Proposer des temps d'accueil et de départ échelonné
- ✓ Gestion des temps libres
- ✓ Règles de vie
- ✓ Choix des activités
- ✓ Différents projets : jardin, galets, décoration des salles
- ✓ Possibilité pour les enfants de l'école élémentaire de faire leurs devoirs le soir
- ✓ Laisser la possibilité à l'enfant de ne rien faire

D. Journée type

7h00 – 8h20 : Accueil échelonné des enfants, activités
8h20 : Les animateurs accompagnent les enfants à l'école
12h00 – 12h45 : Toilettes, lavage des mains et repas pour les maternelles, temps dans la cour de récréation/activités pour les élémentaires
12h45 – 13h20 : Toilettes, lavage des mains et repas pour les élémentaires, temps dans la cour de récréation/activités pour les maternelles
13h20 : retour à l'école.
16h00 : Les animateurs vont chercher les enfants à l'école, temps libres dans la cour de récréation
16h30 : Goûter
17h00 – 18h45 : Temps libres dans la cour ou d'activités, départs échelonnés.

III. Place de l'animateur et l'enfant

L'animateur assurera :

A. La sécurité Physique

- ✓ Les enfants ne devront jamais être laissés seuls, sans surveillance.
- ✓ L'animateur veillera à proposer des animations adaptées à l'âge et aux capacités des enfants, constructives et structurantes il devra adapter les jeux sportifs. L'accent sera porté sur l'originalité et l'utilité des activités pour permettre à l'enfant d'y prendre part et trouver du plaisir à participer. Pour cela l'animateur doit avoir de nombreuses idées d'animation : création d'un répertoire
- ✓ L'animateur veillera à respecter le rythme de l'enfant et de ne jamais le forcer
- ✓ L'animateur incitera l'enfant à goûter chacun des plats proposés

✓ L'animateur proposera chaque jour plusieurs activités afin de laisser le choix à l'enfant.

B. La sécurité affective

✓ Le choix de l'association d'avoir une équipe d'animation importante et professionnelle, devra permettre à l'animateur d'être proche et à l'écoute de chaque enfant
✓ Les échanges avec la famille sont importants. C'est l'occasion d'expliquer le comportement de l'enfant et cela permet de sensibiliser les parents à la vie de leur enfant.
✓ L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.
✓ Les enfants ne devront jamais être laissés seuls, sans surveillance.
✓ Il cherchera à expliquer et non pas à élever la voix.
✓ L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi.
✓

C. La sécurité morale

✓ L'animateur respectera les enfants et les parents ainsi que les intervenants extérieurs et les partenaires.
✓ Il accompagnera les enfants dans la mise en place de la charte de vie de la structure afin que les enfants connaissent leurs droits mais également leurs devoirs
✓ Il respectera les horaires
✓ L'utilisation de portable est interdite pendant les heures de travail.

Il est strictement interdit de fumer dans et autour des locaux, suivant la législation en vigueur.

L'animateur a un rôle très important il est une référence pour les enfants

IV. Les partenaires de l'association

✓ **Les familles :** ce sont des partenaires financiers et éducatifs.
✓ **La municipalité de Crugny :** relations pour différents travaux et organisation
✓ **Le grand Reims :** Subventionne, mise à disposition des locaux, partenariat école et accueil périscolaire
✓ **DSDEN de la Marne :** accorde les agréments pour les accueils de loisirs.
✓ **CAF et MSA :** prestation de service, contrat petite enfance et subventions de fonctionnement, d'investissement
✓ **La fédération départementale Familles Rurales :** apporte un soutien technique, logistique, formation et défense des familles lors de débats. Mais aussi un soutien sur le terrain.

V. Evaluation

Afin de vérifier si l'accueil répond aux objectifs fixés, des critères ainsi que des outils d'évaluations vont être mis en place.
Tous les objectifs fixés dans ce projet devront être évalués tout au long de l'année.

A. Critères d'évaluation

- Minimum d'une animation exceptionnelle par trimestre
- Minimum 1 repas à thème par mois
- Minimum 1 activité proposée à l'enfant à chaque temps d'accueil
- Participation des enfants aux activités proposées
- Respecter les règles de vie
- Plannings et animation préparés à l'avance

B. Outils d'évaluation

- Nombre de nouvelles activités proposées aux enfants.
- Observation de l'équipe d'animation
- Nombre d'enfants participants aux activités
- Commentaires et observations des parents

C. Evaluation du travail d'équipe

- 1 réunion par mois
- Réunions ponctuelles si nécessaire

Ce projet est une aide et une référence permanente pour l'équipe d'animation